

Québec, le 10 mai 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 27 mars et le 3 avril 2012, le député de Mercier déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant d'étudier la possibilité d'implanter une taxe sur certains produits alimentaires à faible valeur nutritive, c'est-à-dire sur les croustilles, les sucreries et les boissons gazeuses.

La prévalence de l'obésité et de l'embonpoint s'est accrue de façon marquée au Québec au cours des trente dernières années. En effet, 57 % des adultes et 22 % des enfants accusent un excès de poids. Combinée au mode de vie sédentaire, l'alimentation actuelle de la population exacerbera les problèmes de santé et la prévalence de maladies chroniques. La publication du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir, qui engage huit ministères et trois organismes paragouvernementaux, propose des actions pour promouvoir les saines habitudes de vie au Québec. Des politiques alimentaires sont maintenant en application dans les écoles primaires et secondaires québécoises. Le réseau de la santé et des services sociaux emboîte le pas avec l'application progressive de telles politiques dans ses établissements. D'autres milieux se mobilisent également, soit les services de garde éducatifs à l'enfance et plusieurs milieux municipaux.

... 2

Le prix est effectivement un facteur influençant le choix alimentaire. Certains États ont d'ailleurs instauré des taxes sur des aliments de faible valeur nutritive, notamment en Hongrie et au Danemark.

De notre côté, nous préférons miser sur la modification des environnements afin de faciliter les choix sains par la population ainsi que sur la transmission d'information auprès des Québécoises et Québécois afin de les sensibiliser à l'adoption de saines habitudes alimentaires. C'est pourquoi notre volonté actuelle est de travailler avec nos partenaires intersectoriels afin de développer une politique pour une saine alimentation au Québec plutôt que d'introduire une nouvelle taxe sur certains produits alimentaires.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,


Yves Bolduc

N/Réf. : 12-MS-01581